

Arrêté fédéral

Projet

portant approbation du Protocole n° 15 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du ... 2014²,
arrête:

Art. 1

¹ Le Protocole n° 15 du 24 juin 2013³ à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

1 RS 101
2 FF 2014
3 FF ...